

Analyse des 50 règles de sécurité à Mr. Bricolage

Date de la dernière observation

n°	Règles	Importance (selon direction)				Respectées		Commentaires	Améliorations possibles
		1	2	3	4	oui (1)	non (o)		
S1	Point sécurité								
<u>La signalétique et la communication</u>									
1	Des panneaux doivent rappeler aux parents que les magasins de bricolage peuvent être dangereux pour des enfants laissés sans surveillance parentale.				X		X	Des petites affiches sont affichées dans le magasin, mais elles ne sont pas visibles par la clientèle	Créer des affichettes de rappel à chaque comptoir
<u>Comportement du personnel</u>									
2	Le personnel est tenu de respecter les consignes d'utilisation des différents matériels mis à leur disposition durant leurs heures de travail.				X	X		Rien à signaler	
<u>Les consignes en cas d'accident</u>									
3	Le matériel de premier secours doit être à disposition des secouristes de l'établissement.				X	X		Le matériel est disponible au rayon bois et au niveau des caisses	
4	Connaître les consignes à respecter en cas d'accident dans l'établissement				X		X	Pas de fascicule, seulement la moitié des employés ont eu une formation	Créer un document sur les consignes à respecter en cas d'accident et le distribuer à tout le personnel
5	Trousse de secours				X	X		Il y en a deux de disponible	
6	Une douche portative en cas de brûlures d'origine chimique		X			X		Il y a une douche dans les toilettes à l'entrée du magasin	
<u>A l'intérieur du magasin</u>									
<u>Stockage des produits</u>									
7	Racks et gondoles correctement fixés et entretenus.				X	X		Rien à signaler	
8	Broches et tablettes ne dépassent pas dans les allées				X	X		Rien à signaler	

9	Les palettes placées en hauteur doivent être filmées			X			X	Un tiers des palettes en hauteur sont filmées	Toute les palettes composées d'au moins deux produits placées au dessus de deux mètres doivent être filmées
10	Les piles de produits doivent être chargées avec des séparations	X				X			
11	Les produits lourds doivent être stockés en bas et si possible au sol			X			X	En electricité (motorisation de portail, climatisation) et au jardin	Faire un rappel aux chefs de secteurs
<i>L'espace dans les allées</i>									
12	Un responsable doit vérifier le bon dégagement des allées à 9h00 et 14h00			X		X		Un contrôle visuel est fait avec les caméras	
13	Les employés ne doivent sortir de la réserve que ce qu'ils peuvent placer dans le linéaire et non plus	X				X		Rien à signaler	
<i>Les sols</i>									
14	L'état général des sols doit être contrôlé au moins une fois par trimestre				X	X		Le sol est lavé tous les matins et un contrôle visuel est fait	
<i>L'éclairage</i>									
15	Il faut que le magasin soit convenablement éclairé, il faut vérifier de façon périodique que les néons ne soient pas grillés.			X		X		Tous les jours	
<i>Matériels à disposition du personnel représentant un danger pour la clientèle</i>									
16	Les échelles ou escabeaux: si le personnel en a besoin en rayon, il faudra le signaler à la clientèle par des panneaux d'informations ou rendre la zone inaccessible par des banderoles		X				X	Utilisation sans balisage, sauf pour les grosses manœuvres	Faire un rappel aux vendeurs, Les tabourets et escabeaux sont interdits à la clientèle, le rappeler avec une affiche sur chaque
<i>Ouvertures et fermetures automatiques des portes</i>									
17	Les portes automatiques doivent être contrôlées tous les semestres par et avec une société spécialisée.				X	X		Un controle est réalisé tous les semestres	

18	La baie vitrée doit être visible et porter un ruban adhésif visible de 10cm par baie				X	X		Rien à signaler	
19	Les barrières levantes et souples doivent être contrôlées tous les trimestres avec une société spécialisée.				X	X		Un contrôle est réalisé tous les trimestres	
<u>La protection des objets tranchants</u>									
20	Le responsable de la découpe verre doit délivrer un produit totalement sécurisé au client				X	X		Le produit est vérifié et enveloppé avant la remise au client	
<u>Stockage des produits agressifs</u>									
21	Les produits agressifs doivent être stockés dans des bacs de rétention				X		X	Il sont stockés sur des tablettes classiques	Placer les produits agressifs dans des bacs de rétention en plastique
<u>Le conditionnement des produits</u>									
22	Un responsable doit contrôler régulièrement, dans tous les rayons, la qualité des emballages et notamment la fermeture des bouchons hermétiques		X				X	Pas de réel contrôle, juste visuel	Un contrôle doit être fait au moins 2 fois par semaine: Le lundi matin et le jeudi matin
<u>Les risques électriques</u>									
23	Les branchements du rayon lumineux de démonstration doivent être sécurisés, les multiprises sont interdites pour ce genre de branchement				X	X		Tout est optimisé pour la sécurité au rayon lumineux	
24	Les fils électriques au sol ou sous la moquette sont interdits				X	X		Rien à signaler	
<u>Présence de sanitaire dans le magasin</u>									
25	Toilettes accessibles aux handicapés				X	X		Rien à signaler	
26	Les sanitaires doivent être en parfait état de propreté et d'hygiène, nettoyés plusieurs fois par jour				X	X		Les toilettes sont nettoyées une fois par jour	
<u>A l'extérieur du magasin</u>									
<u>Les chariots</u>									
27	Les chariots mis à disposition de la clientèle doivent être régulièrement entretenus et nettoyés				X	X		Ils sont vérifiés au moins une fois par an par la société Caddie	

<u>Le parking</u>									
28	En hiver, les extérieurs soumis au gel devront-êtré salés afin d'éviter toute chute				X	X		Le salage est effectué par un responsable, celui ou celle qui s'occupe de l'ouverte le matin	
29	Les intersections ne doivent pas être dangereuses				X	X		Rien à signaler	
30	Présences d'obstacles				X	X		Rien à signaler	
31	Revêtement entretenus et non endommagés, non glissant			X		X		Contrôle visuel	
<u>Le quai de réception</u>									
32	Les barrières levantes ou portails qui permettent d'accéder à ces zones doivent être équipés d'une cellule empêchant la fermeture sur un obstacle				X	X		Rien à signaler	
<u>Le stockage</u>									
33	Sur les zones de stockage, les marchandises doivent être arrimées, les fixations contrôlées, les charges maximales indiquées et respectées.				X	X		Tous les racks sont surveillés et les charges respectées	
S2	Consignes de sécurité								
34	Interdiction de fumer dans l'enceinte du magasin et dans ses annexes				X	X		Rien à signaler	
35	Présence de paire de gants dans chaque rayon pour la manipulation de produits dangereux			X			X	Pas de paire de gants à disposition dans chaque rayon	Mettre une paire de gants à disposition à chaque comptoir du magasin
36	Manipulation de câbles sous tensions				X	X		L'electricité du rayon est coupée lors des manipulations de cables sous tensions	
S3	Consignes de sécurité (découpe bois et verre)								
37	Aucun stagiaire ne doit faire de découpe				X	X		Rien à signaler	

38	Le client ne doit jamais pénétrer dans la zone de découpe				X	X		Une chaînette empêche l'accès aux clients	Affiche: "accès strictement réservé au personnel"
39	Le local découpe doit-être maintenu propre et libre de tout accès				X	X		Rien à signaler	
40	La table de découpe verre doit être régulièrement aspirée et doit rester dépourvue de tout objet étranger à la dite découpe				X	X		Elle est aspirée une à deux fois par semaine	Réaliser deux fois par semaine: le lundi et le jeudi
41	Les découpes verre doivent être enveloppées				X	X		Elles sont toutes enveloppées	
S4	Consignes de sécurité (rayon matériaux)								
42	Le local Batfi doit être maintenu propre et rangé				X	X		Rien à signaler	
43	Équipements obligatoire: gants, lunettes de protection, chaussures de sécurité)				X		X	Lunettes manquantes	Donner une paire à chaque personne de ce rayon
44	Aucune palette ne doit être hors de sa zone de stockage				X	X		Rien à signaler	
45	Toute manœuvre avec le chariot élévateur doit être effectuée par un titulaire du C.A.CE.S.3				X	X		Ils ont une autorisation valable uniquement dans l'enceinte, équivalente au C.A.CE.S.3	
46	Utilisation de matériel de découpe: zone dépourvue de clients et de véhicules				X	X		Rien à signaler	
	Évacuation								
47	Laisser les sorties de secours libres d'accès				X	X		Rien à signaler	
48	Enlever les barres aux portes de secours à 9h et 14h les remettre à 12h30 et 19h				X	X		Certains oublis	Étiquettes de rappel à mettre sur les barres
	Prévention incendie								
49	Vérification régulière du bon fonctionnement des extincteurs (Une fois par an minimum)				X	X		Vérification annuelle	
50	Vérification régulière du bon fonctionnement de l'alarme à incendie				X	X		Environ quatre fois par an	

(La direction correspond à: S.Canillo (Directeur de magasin) et F.Foulon (Chef de secteur)

Historique des observations

06/06/2011 07/09/2011 14/03/2012 09/06/2012 25/09/2012 11/01/2013

PHOTOS POUR 2014 (Merci à Alex)





